

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2024_187

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 septembre 2024, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

PLUI

PLU de CAMPHIN-EN- PEVELE - Retrait partiel de la modification de droit commun n° 1

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Anne WAUQUIER

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 41
Procurations : 7

Nombre de votants : 48

Absents excusés :

François-Hubert DESCAMPS, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 23 septembre 2024

Délibération CC_2024_187

COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS

PLUI

PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE - Retrait partiel de la modification de droit commun n° 1

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.153-36 et suivants et l'article L.153-41 et suivants,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu la Délibération prise par le conseil municipal de CAMPHIN-EN-PEVELE le 15 juin 2021 prescrivant la modification de droit commun n° 1 du PLU communal,

Vu les Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) recueillis suite à leur notification du projet,

Vu la Décision n°2023-7383 du 3 octobre 2023 de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAe) des Hauts-de-France dispensant d'évaluation environnementale la modification de droit commun du PLU,

Vu la Décision du Tribunal Administratif de Lille du 1er décembre 2023 portant désignation du commissaire enquêteur,

Vu l'Arrêté ADGM_2023_037 du 20 décembre 2023 de Monsieur le Vice-président en charge de l'aménagement fixant les dates et les modalités d'organisation de l'enquête publique,

Vu l'Enquête Publique s'étant déroulée du 5 février au 8 mars 2024 inclus,

Vu le Rapport et les conclusions favorables assorties de recommandations remis par le commissaire enquêteur le 2 avril 2024,

Vu la Délibération CC_2024_079 du 27 mai 2024 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la modification de droit commun n° 1 du PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE,

Vu le Courrier de la Préfecture du 4 juillet 2024 valant recours gracieux,

Vu la réponse de Pévèle Carembault au recours gracieux de la préfecture en date du 22 juillet 2024,

Vu la réponse de la préfecture à Pévèle Carembault, en date du 12 août 2024,

Vu les pièces du dossier,

Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 10 septembre 2024.

Lors de sa séance du 27 mai 2024, le Conseil communautaire a approuvé par délibération la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CAMPHIN-EN-PEVELE lancée le 15 juin 2021 par le Conseil municipal.

Pour rappel, cette modification portait sur les objets suivants :

- Modifier l'OAP « Rue de la Basse couture » : inverser l'ordre du phasage, modifier les modalités d'accès et supprimer la frange paysagère prévue au sud de l'opération ;
- Modifier les règles d'implantations des annexes en façade sur rue afin de permettre l'implantation des carports en cas d'impossibilité au vu de la configuration du terrain ;

- Modifier les règles d'implantations des annexes en façade sur rue afin de permettre l'implantation des piscines en cas d'impossibilité au vu de la configuration du terrain ;
- Préciser les règles sur la possibilité de réalisation d'une isolation par l'extérieur des constructions ;
- Modifier le zonage d'un secteur vocation habitat classé par erreur lors de l'élaboration du PLU à vocation d'équipements sportifs ;
- Modifier le règlement et le zonage afin de permettre l'implantation de commerces et services en lien avec la santé, le médical, le bien-être et les services à la personne sur une partie limitée de la zone US.

Par un courrier en date du 4 juillet 2024, la Préfecture du Nord a demandé à Pévèle Carembault de procéder au retrait de cette délibération au motif de l'existence de plusieurs illégalités impactant l'objet n° 1 portant sur la modification de l'OAP «Rue de la Basse couture».

Par un courrier en date du 22 juillet 2024, Pévèle Carembault a proposé à la Préfecture de ne retirer que cet objet de la modification de droit commun sans remettre en question les autres.

Par un courrier en date du 12 août 2024, la Préfecture a validé cette option et a donc invité Pévèle Carembault à procéder au retrait partiel de la modification de droit commun n° 1 du PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE en retirant son objet n° 1 c'est à dire les modifications de l'OAP « Rue de la Basse couture ».

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS) :

- ***D'approuver le retrait partiel la délibération du 27 mai 2024 ayant approuvé la modification de droit commun n° 1 du PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc F
Date de signature : 24/09/2024
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2024_187
Objet :	PLU de CAMPHIN-EN-PEVELE - Retrait partiel de la modification de droit commun n_1
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200041960-20240926-CC_2024_187-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20240926-CC_2024_187-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2024_187.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_187-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	150.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 0. Page de garde.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_187-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	67.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 1. Notice explicative.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_187-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	4.6 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : 2. OAP.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_187-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	4.9 Mo

Document principal (Délibération)	application/pdf	4.4 Mo
Nom original : 3. Reglement.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_187-DE-1-1_5.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	4.6 Mo
Nom original : 4. Zonage.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_187-DE-1-1_6.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	26 septembre 2024 à 09h58min01s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	26 septembre 2024 à 10h26min27s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	26 septembre 2024 à 10h30min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 septembre 2024 à 10h30min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 septembre 2024 à 10h30min31s	Reçu par le MI le 2024-09-26